

# **Programme du Mouvement Réformateur**

**Elections communales à Liège**

**8 octobre 2006**

## La sécurité

La sécurité est l'une des premières priorités de nos concitoyens. Nul doute que la crainte de l'insécurité et de la violence est en soi une atteinte à la liberté. C'est pourquoi, assurer la sécurité de chaque citoyen constitue une des missions naturelles des différentes autorités publiques. Les autorités communales sont en première ligne pour développer des initiatives concrètes visant à lutter contre l'insécurité. Ainsi, **il convient aussi bien de prévenir que de sanctionner les comportements qui créent l'insécurité.**

### A. Prévention

Pour ce qui concerne la prévention, plusieurs dispositifs régionaux et fédéraux visent à octroyer des moyens financiers aux communes afin de développer des initiatives sur le terrain. Il s'agit notamment des contrats de sécurité et de prévention, des plans de prévention de proximité, mais également d'initiatives en matière sportive ou culturelle.

L'école joue aussi un rôle déterminant en matière de prévention dans la mesure où l'un des objectifs principaux doit être l'accès égal des chances pour tous. La mobilisation des parents, des éducateurs, du monde associatif doit être encouragée par les autorités communales.

Afin d'établir un respect basé sur les droits et les devoirs de chacun, l'école est le lieu idéal pour organiser des rencontres entre élèves et policiers et/ou magistrats. Le but de ces rencontres est double : cela permet aux jeunes de mieux comprendre la réalité de ces métiers, et donc de mieux les respecter, et cela concrétise l'institution si l'un d'entre eux devait se retrouver dans la position de victime.

C'est en effet au niveau communal qu'il est plus aisé d'identifier précisément les difficultés potentielles ainsi que les solutions pour y répondre.

A côté de ces politiques sociales, les autorités communales disposent d'un autre instrument pour faire baisser le sentiment d'insécurité. Il s'agit des investissements sécurisants (caméras de vidéosurveillance, système télé-police, stewards, gardiens de parc, éclairage public ...).

Il faut également faciliter l'échange entre la population et la police. Cela passe notamment par l'agent de quartier. Celui-ci doit être à l'écoute des citoyens et devenir un interlocuteur privilégié pour les habitants du quartier. Ceux-ci doivent connaître leur agent de quartier, son numéro, ses disponibilités, etc.

Ainsi, **lutter activement en faveur de la propreté publique** doit être une priorité absolue.

**La prévention ne suffit malheureusement pas. Aussi, une organisation efficiente des services de police est primordiale.**

## B. Une police de proximité

Un des objectifs majeurs de la réforme des services de police visait à mettre en place une véritable police de proximité se traduisant par une présence accrue des policiers dans nos rues.

Néanmoins, des améliorations doivent encore être apportées. **Nous attendons de la police qu'elle soit davantage présente et visible sur le terrain.** A cet égard, la capacité d'action sur le terrain de la police locale est à l'heure actuelle restreinte par une charge administrative trop lourde, ce qui empêche la police de s'acquitter de ses missions essentielles et réduit également les possibilités d'organiser des patrouilles en rue.

### **Nos priorités :**

- renforcer les moyens consacrés à la police locale et à la sécurité en général, en fixant un pourcentage **minimum du budget communal** devant être dédié à la police et à la sécurité ;
- **intensifier les patrouilles nocturnes** et en modifier les moments et les lieux de présence ;
- créer des **antennes de police accessibles à la population de jour comme de nuit.** Pour cela, il faut étendre les horaires d'accueil dans les commissariats ;
- sécuriser les lieux publics, notamment par la mise en place des **caméras de surveillance**, comme appui technique aux policiers dans l'exercice de leurs missions ;
- développer la **techno-prévention** qui a pour but de déterminer avec l'habitant les meilleurs moyens de protection mécaniques ou électroniques de son habitation.

## C. Des sanctions administratives

Les autorités communales se sont vues confier la faculté de définir des règlements en application de la loi sur les incivilités.

Cela vise à **sanctionner par une amende administrative un certain nombre de comportements qui s'apparentent à des incivilités et qui troublent la tranquillité publique.** Par exemple, les dépôts de déchets clandestins et les problèmes de propreté en rue, les excès de vitesse en agglomération, le vandalisme et les dégradations de biens publics et privés (les tags), le stationnement gênant ou encore les déjections canines en rue.

### **Nos priorités :**

- adapter les règlements communaux pour développer le système des amendes administratives, en collaboration avec les parquets ;
- appliquer les règlements communaux déjà existants, tels que ceux concernant la mendicité aux carrefours ou encore les déjections canines.

## D. Sécurité routière

Notre objectif est d'assurer un **meilleur équilibre entre les différentes catégories d'usagers et d'offrir une plus grande sécurité routière aux personnes les plus vulnérables.**

### *Nos priorités :*

- Dans le cadre des **plans de mobilité communaux ou intercommunaux**, prévoir la sécurisation des artères internes des Villes et Communes (zones 30), et établir la politique de stationnement, en conciliant les intérêts des riverains et des commerçants ;
- **Intensifier les campagnes de sensibilisation et de prévention** destinées aux jeunes et autres usagers de la route ;
- Veiller à la sécurisation des abords des écoles et des zones résidentielles par la mise en place de dispositifs réfléchis et adaptés aux différentes configurations. Par exemple : les zones 30 (déjà obligatoires aux abords des écoles), les ralentisseurs, les contrôles ponctuels, les contrôles préventifs, etc. ;
- Œuvrer à la sécurisation de certains carrefours (pour tous les usagers) en assurant notamment une meilleure visibilité (par exemple : carrefour Natalis, carrefour Bd Piercot avec le quai) et repenser les axes mal conçus.

### *Pour aller plus loin :*

- Construire des **pistes permanentes de sécurité et d'habilité accessibles pour les écoliers**. Il convient dès le plus jeune âge d'éveiller aux règles de la circulation en rue : activités orientées de psychomotricité, promenades en rue, exercices à vélo, sorties en rue à vélo avec un accompagnement adapté ;
- **Renforcer l'éclairage des zones où les accidents sont fréquents ;**
- Garantir la sécurité des usagers doux et accorder une **attention particulière aux enfants, aux personnes âgées, et aux personnes à mobilité réduite ;**
- Mettre en place **des « anges gardiens » aux abords des écoles** (personnes âgées).

## Modérer la fiscalité

En Wallonie, la fiscalité représente 40 % des recettes ordinaires des communes. A Bruxelles, les recettes fiscales prévues s'élèvent à 143.6 millions d'euros (77% pour les additionnels au précompte immobilier, 21% pour la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques, 2% pour les additionnels à la taxe de circulation).

**Pour le MR, l'autonomie fiscale dévolue aux communes ne doit pas aller à l'encontre des efforts fiscaux fournis par les autres niveaux de pouvoir afin de limiter le poids global des impôts payés par le contribuable.**

Par ailleurs, les mécanismes de financement des communes doivent inciter les responsables locaux à **maîtriser voire à baisser les impôts communaux** plutôt que l'inverse. Dans le même esprit, ces mécanismes de financement doivent **récompenser la bonne gestion des deniers publics** par l'introduction de normes de bonne gestion.

### **Nos priorités :**

- poursuivre le principe de **paix fiscale** qui consiste à maintenir une fiscalité faible ;
- instaurer une **fiscalité qui respecte la volonté et le goût d'entreprendre** ;
- **supprimer purement et simplement certaines taxes pénalisantes pour le développement économique et commercial** telles que la taxe sur les enseignes lumineuses, sur les baraques à frites, sur les vitrines et les étalages ou encore sur les locaux destinés à l'accomplissement d'acte de commerce.

### **Mais encore...**

- Tenir compte des revenus réels des travailleurs indépendants pour établir l'assiette des taxes et, si nécessaire, rembourser le trop perçu ;
- Examiner, en ce qui concerne les indépendants à titre complémentaire, si les taxes réclamées ne font pas « double usage » avec celles versées en tant que personne physique.

### A. Propreté

Les communes sont des lieux privilégiés pour la promotion de la propreté et d'un environnement sain. La taille et la proximité de la commune facilitent la compréhension et l'intégration de gestes simples pour préserver nos lieux de vie au bénéfice de toute la population et des générations à venir. **Le projet urbain ou le projet communal doit investir prioritairement dans l'accroissement de la qualité de vie.**

**Acquérir du matériel spécifique** (aspirateurs de déchets urbains, balayeuses, hydro cureuses, tailles haies ...) **et augmenter les effectifs en personnel** sont des mesures concrètes qui doivent être encouragées pour valoriser le cadre de vie de chacun. En termes de personnel, les communes peuvent bénéficier de subventions dans le cadre des programmes de transition professionnelles afin de renforcer le personnel affecté à la propreté publique ou à l'amélioration de la sécurité dans les quartiers.

#### *Nos priorités :*

- **Mener une politique intégrée de prévention des déchets** : collectes sélectives, tri des déchets, compostage, campagne de propreté, éducation des publics cibles (écoles...);
- **Aider la population de manière active** en lui donnant toute l'information nécessaire à une réduction de ses déchets et au bon tri de ceux-ci. Pour ce faire, il convient de développer un service d'éco-conseil qui serait à l'écoute du citoyen afin de mieux connaître ses souhaits et ses difficultés et pour assurer un service des déchets de qualité.
- **Instaurer une fiscalité sur les déchets qui favorise celles et ceux qui gèrent bien leurs déchets** en les triant et en participant activement aux collectes sélectives, principe du pollueur-payeur ;
- Favoriser une politique des déchets qui offre à la population un **service public d'enlèvement et de traitement des déchets de qualité**, de proximité pour un prix maîtrisé. Le coût de la gestion des déchets doit être maintenu à un niveau raisonnable via une rationalisation des collectes, des installations et des traitements, pour que le prix du service reste supportable pour la population;
- **Lutter contre la pollution, les dépôts clandestins, le non-respect des règlements communaux, les incivilités** (engagement de stewards, sanctions administratives, etc.) ;
- **Coordonner les actions sur le terrain** en créant des patrouilles vertes au sein de l'équipe environnement, une collaboration avec les écoles et les mouvements de jeunesse ;
- **Organiser régulièrement des actions de reprises** (pneus, huiles, piles, médicaments, etc.) et informer la population sur celles-ci ;

*Pour aller plus loin :*

- **Mener des actions de sensibilisation** auprès des écoles, des entreprises et des services communaux en faveur de produits durables (papier recyclé, boîtes à tartines, mise à disposition de vaisselle réutilisable, boissons en fontaines ou carafes pour éviter les emballages superflus) ;
- Sensibiliser les ménages au **compostage à domicile** ;
- **Renforcer les équipes communales** en charge de la propreté publique. Mettre en place des équipes volantes d'intervention, en renfort ou en urgence, en fonction d'événements récurrents (marchés) ou ponctuels (braderies, fêtes de quartier...) ;
- **Développer une politique spécifique de soutien des indépendants et des PME en matière de déchets** pour les aider à une meilleure gestion des déchets, notamment en favorisant des collectes spécifiques dans l'horeca ;
- **Favoriser les partenariats entre la ville et les entreprises d'économie sociale** actives dans la récupération et le recyclage avec une juste rétribution de leur action par la ville calculée sur base du coût évité.

B. Espaces verts

Les espaces collectifs sont importants tant au point de vue du cadre de vie que pour assurer une certaine cohésion sociale. Les espaces verts permettent, en outre, la préservation d'écosystèmes.

*Nos priorités :*

- Réaliser, dans chaque commune, un **audit environnemental**. Il s'agit d'établir l'état des lieux environnemental et de présenter les actions à réaliser pour valoriser l'environnement ;
- Dans les quartiers déficitaires en espaces verts, favoriser les îlots de verdure sur les toitures plates des maisons, les murs latéraux, les terre-pleins, etc. ;
- Développer des équipes chargées de la gestion et de la surveillance des espaces publics tels les espaces verts, les terrains de sport et d'activités de loisirs ;

*Pour aller plus loin :*

- Concevoir, aménager et gérer les espaces publics dans une optique de préservation de la biodiversité ;
- Encourager l'usage d'alternatives écologiques aux pesticides, herbicides, etc. dans l'entretien des espaces verts.

## Accéder au logement

**Nous estimons qu'il faut accroître l'offre de logements, publique et privée. Cette offre doit être diversifiée** afin de répondre aux aspirations de la population qui varient en fonction de l'âge et de la situation socio-économique.

Pour le MR, **l'accès à la propriété du logement est une priorité**. A cet égard, nous préconisons l'instauration d'un **mécanisme de location-financement** pour faciliter l'accès à la propriété des locataires de logements sociaux, ainsi que **l'instauration de mesures fiscales** (réduction des droits d'enregistrement et de donations ou exonération pour une période déterminée du précompte immobilier. Cette dernière initiative pourrait être menée au niveau communal).

Un effort doit être fait en faveur du **logement moyen**.

La **création de logements** doit également être encouragée au travers de **partenariat public-privé** (Régie foncière, cofinancement de logements, valorisation de terrains à des prix inférieurs au marché...). En vue notamment de favoriser la **mixité des logements** dans les nouveaux lotissements en imposant par exemple une proportion entre les logements sociaux et moyens.

### Nos priorités :

- **Favoriser la concertation entre tous les acteurs**. En général, il est nécessaire d'accentuer les relations et la politique menées en matière de logement par tous les acteurs de ce secteur. C'est à cet effet que les compétences logement actuellement morcelées, doivent être reprises par un seul et même échevin. Au-delà, l'Agence immobilière sociale et les Sociétés de logement de service public doivent aussi améliorer leurs relations pour une plus grande efficacité.
- **Instaurer un mécanisme de location-financement en vue de faciliter l'accès à la propriété au logement ;**
- **Garantir au propriétaire le paiement du loyer** et de baisser la charge locative pour le candidat locataire, grâce aux Agences immobilières sociales ;
- **Favoriser l'habitat mixte** afin de mettre fin au principe de ghetto qui prévaut dans la politique de logement social. La mixité à tous les niveaux doit devenir la règle. La mixité sociale, culturelle, ethnique, patrimoniale (logements locatifs et acquisitifs) ou générationnelle doit être la règle pour éviter la constitution de ghettos de défavorisés. De nouveau, le regroupement des compétences logement devrait permettre de mener une politique responsable à cet égard.
- **Construire plus de logements moyens**. Le « tout au logement social » a prouvé ses limites. Plutôt que le droit au logement social, c'est le droit constitutionnel à un logement décent qui doit être garanti. Il est regrettable de constater le délabrement d'immeubles inoccupés alors que des personnes ne trouvent pas à se loger décentement. Le logement social, enfin, ne peut être la solution pour tous. Afin d'accroître l'offre de logements moyens et la rénovation d'immeubles abandonnés, le groupe de travail demande qu'une attention accrue sera apportée aux moyens de l'agence immobilière sociale.
- **Favoriser la rénovation de logements sociaux et imposer une gestion rigoureuse des sociétés de logements sociaux ;**

- Développer des **partenariats publics-privé** pour la construction et la rénovation de logements ;
- **Inciter l'aménagement des « dessus de commerce » en habitation**

### Mais encore

• **Fichier commun des demandes.** Il n'est pas rare, aujourd'hui, qu'un candidat locataire social s'inscrive dans les 3 S.L.S.P. actives sur le territoire de la Ville de Liège. Outre les complications administratives inutiles, cet état des choses fausse l'estimation réelle du besoin et ne permet pas de mener une politique cohérente de mixité sociale, garante d'une bonne gestion du logement social. Un fichier unique des demandes de logement social sera donc mis en place en collaboration avec les S.L.S.P. liégeoises. Il sera également systématiquement examiné que la réponse à apporter au demandeur ne se trouve pas plus dans une location via l'AIS.

• **Logements sociaux pour personnes avec un handicap.** Une lacune importante du logement social est son accessibilité très limitée aux personnes avec un handicap. Via les plans triennaux de logement, nous proposons que la Ville renforce l'accessibilité des logements sociaux aux personnes avec un handicap et la construction de nouveaux logements conformes aux besoins spécifiques de cette population.

• **Non paiement des loyers.** Un problème majeur du logement social est le retard important dans le paiement des loyers. Il est inacceptable que des locataires bénéficiant d'un loyer très réduit accumulent des retards très importants. Souvent, le loyer est la première chose que l'on « oublie » de payer. Il y aurait lieu de mettre en place, dans le respect des dispositions régissant la protection de la vie privée, une collaboration immédiate avec les services sociaux afin que le locataire soit aidé à assumer ses responsabilités eut égard à la situation pécuniaire difficile qu'il rencontre.

• **Non au « tout à Liège ».** Certaines S.L.S.P. des communes environnantes s'abstiennent de proposer un logement à des demandeurs bénéficiant d'un revenu de remplacement. Pour un bénéficiaire du Revenu d'intégration ou une personne étrangère, cela devient même impossible de se loger hors ville. Un dialogue sera instauré avec ces sociétés afin que la détresse sociale ne soit plus, à l'avenir, renvoyée à Liège qui ne peut, seule, assumer les difficultés sociales de toute une région. Ce thème, comme celui du fichier commun des demandes, des SDF, de la drogue, pourrait être l'objet d'une réflexion au sein d'une « communauté urbaine sociale » à instituer.

• **Logement « kangourou » ou colocation.** De nombreux immeubles sont occupés par des personnes seules et âgées qui éprouvent des difficultés à entretenir leur bien. La mise en place d'un système de logement kangourou pourrait solutionner partiellement ce problème et encouragerait par ailleurs la mixité générationnelle. Avec l'accord du propriétaire et moyennant certains aménagements, des étages pourraient être mis en location et gérés par exemple par l'AIS. Le propriétaire verrait son bien entretenu, un loyer minimum garanti (une autre partie étant consacrée au remboursement partiel du coût des travaux, aux assurances, etc.). Il conviendrait cependant de clairement définir les conditions de cette colocation afin de ne pas entraîner une sorte d'effet d'aubaine et une parcellisation des logements unifamiliaux.

• **Logement d'urgence.** Il est désolant de voir une famille se retrouver à la rue suite à l'incendie de sa maison. Liège dispose d'une douzaine de logement d'urgence pour plus de 180.000 habitants. C'est indécent. En collaboration avec les S.L.S.P., le CPAS devrait accroître fortement le nombre de

logements d'urgence disponibles sur le territoire de la Ville. Ici encore, une réflexion plus large pourrait se faire au niveau de la communauté urbaine sociale. Une réflexion identique devrait être menée au niveau des logements de transit.

### Offrir des services communaux de qualité

**Le MR prône une véritable politique de gestion et d'évaluation de la qualité des services rendus aux citoyens et aux entreprises.** Les services communaux sont les premiers services auxquels les citoyens sont confrontés dans le cadre des démarches administratives courantes.

**Un service de qualité passe par le meilleur accueil du citoyen et par une information et une communication entre lui et la commune,** c'est-à-dire par un site Internet performant, un journal d'information communal, des formulaires intelligents en ligne, etc.

Dans ce contexte, la **formation des agents communaux** doit être encouragée et soutenue, notamment dans les nouveaux secteurs tels que le permis d'environnement, la gestion des déchets, etc.

Toutefois, à l'inverse de ce qui existe au niveau régional, **il n'est pas opportun d'appliquer le régime des mandats aux secrétaires et receveurs communaux,** eu égard à l'indépendance dont doivent faire preuve ces fonctionnaires à l'égard de l'autorité élue. A cet égard, un **recrutement objectif du personnel communal, basé sur les compétences** doit être instauré afin d'éviter la politisation de cette administration qui est avant tout au service du citoyen.

Outre les services communaux, la plupart des communes sont parties prenantes dans une ou plusieurs **intercommunales.**

Ces structures sont chargées de **services essentiels à la population** tels que la distribution de l'eau ou de l'électricité, la gestion des déchets, la télédistribution, l'expansion économique, le médico-social.

La pléthore des intercommunales entraîne une diminution de la qualité du service et engendre des coûts importants qui pourraient être réduits en mettant en place des économies d'échelle et donc une **rationalisation réelle de ces structures.**

Les **secteurs de l'eau et de l'énergie** sont à l'heure actuelle, en pleine transformation en raison des règlements européens pris en la matière. Les communes doivent rester vigilantes pour que la libéralisation du secteur n'ait pas un impact trop significatif sur les coûts et sur le service. Il faut **maîtriser le coût pour le particulier.**

**Nos priorités :**

- **développer un meilleur accueil et une meilleure accessibilité dans l'administration communale** (heures d'ouvertures plus larges) ;
- installer un **guichet unique** qui aurait pour vocation de relayer les demandes administratives vers les services compétents. Il s'agit de réduire drastiquement la charge administrative pour le citoyen ;

- doter toutes les communes d'un **site Internet performant** notamment en donnant accès en ligne aux différents règlements communaux (Mémento communal) ;
- favoriser l'information du citoyen par la **publication régulière d'une feuille d'information communale** ;
- **systematiser la formation des agents communaux dans les nouveaux secteurs relevant de l'autorité de la commune** ;
- poursuivre la **rationalisation des intercommunales** ;
- favoriser un **service de qualité et une politique de moindre coût pour le citoyen dans les secteurs en mutation** tels que la distribution de l'eau et de l'électricité ou la gestion des déchets.

### Faciliter la mobilité

La mobilité ne cesse de croître. Cela engendre à la fois la congestion du réseau routier mais également des émissions de gaz à effet de serre. Les politiques en la matière doivent être pensées de manière globale et cohérente pour pallier ces différents problèmes. La commune a peu de prise sur la circulation automobile globale. Elle dispose toutefois d'outils intéressants pour gérer le flux sur son territoire tels que la gestion des voiries communales et le stationnement.

Une politique en matière de mobilité doit s'appuyer sur des diagnostics et des projets sérieux. C'est pourquoi il est indispensable de réaliser des plans de mobilité et de sécurité routière, avec l'objectif d'identifier les fonctions des différents axes routiers. Cela nous permettra de proposer des solutions à court, moyen et long terme.

Il faut repenser notre mobilité en promouvant les modes doux de transport (vélo, piéton, moto) et en permettant aux voitures de circuler en toute sécurité.

**Les transports en commun doivent être améliorés et développés.** Ils doivent être mieux adaptés aux besoins des usagers. Pour cela, les communes doivent formuler leurs recommandations aux sociétés de transport en commun afin d'améliorer la pertinence des circuits et des arrêts.

#### *Nos priorités :*

- **Concrétiser les contournements routiers et autoroutiers afin de désengorger le centre-ville et à faciliter le trafic périphérique.** La mobilité dans et à Liège est indissociable d'une politique qui améliore les transports autour, depuis et vers Liège. Il convient d'entamer ou de poursuivre sans tarder :
  - L'étude et la réalisation progressive d'un véritable « Réseau Express Liégeois », avec notamment la mise en service de la ceinture ferroviaire d'Ouest en Est autour de Liège (avec la projection à long terme d'une jonction au niveau de Coronmeuse) ;
  - Le contournement routier « Est » de Liège ;

- L'amélioration des connexions avec Bierset et le Sart-Tilman ;
  - L'accélération et l'amélioration des relations ferroviaires avec les principales localités de l'Euregio ;
  - Une politique concertée d'aménagement du territoire tenant compte des besoins de mobilité et inversement ;
  - La diminution du trafic de transit à travers la Ville et ses quartiers, notamment en aménageant certains points stratégiques comme le site Blonden/Guillemins, en mettant à double sens le quai Roosevelt.
- **Systématiser la concertation, l'information et la consultation entre les communes et tous les acteurs concernés par la mobilité** (SRWT, TEC, SNCB, commerçants, entrepreneurs, riverains, écoles, entreprises, voyagistes, ...). Cela permettra également de mieux faire comprendre toute la légitimité et toute la finalité des options et mesures décidées ;
  - **Mener une réflexion et une concertation avec les fournisseurs et les points de vente afin d'améliorer le transport des marchandises et les livraisons en Ville.** Le strict respect de la réglementation en la matière est indispensable et il faut initier des concepts de regroupement et de livraison de nuit ;
  - **Mieux coordonner les travaux de voiries** afin de réduire au strict minimum les nuisances pour les utilisateurs, les commerçants et les riverains ;
  - **Tenir compte de tous les usagers de la route** et des trottoirs lors des travaux d'aménagement et de réaménagement de ceux-ci. Cela passe notamment par la sécurisation de certains carrefours pour les deux-roues, l'intégration de pistes cyclables lorsque cela est possible, la prise en compte de difficultés rencontrées par les personnes à mobilité réduite, l'amélioration du partage de la voirie, etc. ;
  - **Intégrer la particularité des deux roues dans les projets d'aménagement de voiries.** Il faut encourager l'usage des deux roues par :
    - la création de pistes cyclables dans le cadre d'investissements pluriannuels ;
    - l'aménagement de parkings spécifiques et sécurisés pour les motos et les vélos ;
    - la systématisation des bacs à vélo sur certaines lignes de bus ;
    - une meilleure sécurité aux motards en adaptant les revêtements et autres infrastructures particulièrement dangereuses pour leur sécurité ;
    - la création de stations de locations de vélos ;
    - la mise à disposition de vestiaire en entreprise et dans les administrations.
  - **Sécuriser les déplacements au retour de boîte de nuit ou des fêtes estudiantines ;**

- **Aménager des parkings de persuasion aux entrées de la ville.** Il convient de favoriser le transfert modal par le biais d'une offre de parking aux entrées de la ville et la mise à disposition de navettes ou de vélos pour rejoindre le centre. Ces parkings peuvent également être destinés aux entreprises, aux administrations ainsi qu'aux grands événements culturels ou sportifs. Les sites de Coronmeuse et du Val Benoît semblent être les plus appropriés ;
- **Etendre l'offre de parkings publics et privés** en créant notamment un parking sous le Parc d'Avroy ;
- **Améliorer la signalétique routière et touristique.** Les dispositifs de marquage au sol et des systèmes avec indication de disponibilité de parcage, les noms des rues et les points d'intérêt touristique ou socioculturel sont trop souvent incomplets ou inexistantes. Dès l'autoroute, une meilleure signalisation permettrait d'orienter au mieux les automobilistes vers leur destination finale.

*Pour aller plus loin :*

- **Sensibiliser les citoyens** à leurs choix de déplacements et à leur comportement sur la route ;
- **Etablir un Plan Urbain de Mobilité à l'échelle de l'Agglomération.** Actuellement, la politique des autorités communales relève de la politique du «prélèvement », en suivant les études commandées et réalisées de manière parcellaire. On peut constater un manque de vision globale et transversale à moyen et à long terme dans la gestion des dossiers, mais aussi de stratégie claire et définie ;
- Prendre toute mesure visant à **favoriser l'amélioration commerciale** des transports en commun ;
- Entamer une **réflexion globale sur le retour du tram** ;
- Soutenir toute initiative, tant publique que privée, de **taxi social** ;
- Proposer une **tarification différenciée des parkings en ouvrage.** L'opération « parking gratuit » doit être assurément soutenue, intensifiée et élargie parmi les commerçants, les restaurateurs et les milieux culturels. L'on peut envisager d'étendre la «neutralisation» des horodateurs pendant les fêtes de fin d'année aux périodes de soldes et aux grands événements culturels et sportifs ;
- Assurer une **gestion plus dynamique de la circulation aux heures de pointe** : présence de la Police aux endroits stratégiques, mise en place d'axes rouges et installation de feux de signalisation intelligents.
- Mettre en place une **verbalisation modulable.** Il est important de favoriser le pouvoir d'attractivité du centre ville et des différents quartiers en optant pour une verbalisation qui sanctionne tout comportement entravant et gênant la mobilité des autres plutôt que de verbaliser dans le seul but financier. Il faut mettre la priorité sur les infractions qui diminuent la vitesse commerciale des transports en commun, ne facilitent pas le service des livraisons, entravent les facilités accordées aux PMR et gênent le trafic aux heures de pointe ainsi que l'accessibilité aux rues piétonnes.
- Œuvrer en faveur d'une **réduction des nuisances sonores**, notamment par un meilleur aménagement et l'amélioration du revêtement, mais aussi des contrôles, préventifs et répressifs.

- Envisager la **gestion des pics de pollutions** en partenariat avec l'ULg et en collaboration avec la Région wallonne.

## Vivre ensemble

**Actuellement à Liège, pas moins de 5 échevins se partagent une compétence ayant un rapport direct avec les affaires sociales** (logement, crèche, participation, famille, etc.), **sans compter le CPAS**. Cela entraîne évidemment une multiplication des coûts.

En dehors des matières relevant strictement des compétences légales du CPAS, le MR propose une rationalisation et un regroupement des compétences sociales dans les mains d'un seul échevin : un grand échevinat pour une grande cause ! Celui-ci garderait la tutelle sur le CPAS, actuellement dévolue à l'échevin des Finances...

De plus, il est indispensable d'assurer un meilleur suivi communal des matières relevant du CPAS. La maîtrise des matières propres au CPAS par un conseiller communal doit permettre un relais de la politique sociale et budgétaire de cette institution au sein du conseil communal, lieu démocratique où s'expriment les élus. En effet, certaines actions comme la lutte contre la fraude, l'intégration professionnelle, la gestion budgétaire du CPAS, l'accompagnement social des SDF, etc., méritent un débat démocratique et public.

### Nos Priorités

- **Economies d'échelle.** Bien que le budget de fonctionnement du CPAS de Liège représente moins de 3 % du total des dépenses de l'institution sociale, ce n'est pas une raison pour ne pas rechercher des économies d'échelle avec la Ville de Liège. Il est en effet incompréhensible que tous les marchés de services ou les achats de matériels soient différents. Il est tout autant surprenant de constater que les deux institutions vivent presque totalement séparément alors que certains locaux comme les antennes administratives décentralisées pourraient accueillir les permanences sociales du CPAS. Des synergies identiques doivent aussi être recherchées avec les intercommunales sociales et de santé comme l'IPAL, le CHP, etc...

- **Réinsertion professionnelle – Apprentissage du français.** Si le CPAS de Liège a été pionnier en matière de réinsertion professionnelle, précédant même la loi du 26 mai 2002 instaurant le Revenu d'intégration sociale qui s'inscrit dans l'esprit de l'Etat social actif, les efforts n'ont pas été soutenus comme ils auraient dû l'être même si les moyens du service Réinsérer ont été accrus. Réinsérer doit devenir un véritable outil pour l'insertion professionnelle et doit voir ses moyens financiers et humains grandement accrus. Réinsérer, véritable partenaire des entreprises, doit prospecter le marché de l'emploi, principalement privé, en multipliant les contrats d'insertion prévus par l'article 61 de la loi organique des CPAS.

- En matière d'apprentissage de la langue française, le CPAS augmentera les partenariats afin que tout demandeur soit orienté, dès l'introduction de sa demande, vers un apprentissage de la langue française adapté à son niveau de connaissance. L'aide ne peut être conditionnée à la connaissance de la langue mais le contrat d'intégration du demandeur comprendrait cette condition nécessaire.

• **Lutte contre la fraude sociale.** Le MR estime nécessaire la mise en place d'une cellule importante « anti-fraude » chargée d'épauler les travailleurs sociaux dans leur travail. Il est en effet inconcevable qu'un travailleur social doive, après avoir repéré une fraude, instruire le dossier, proposer la sanction, l'annoncer, négocier le remboursement et, à l'expiration de la sanction, réaccompagner le bénéficiaire de l'aide sociale. La cellule anti-fraude devrait intervenir dès la découverte de la fraude, proposer la sanction et l'annoncer. Le travailleur social conserverait le travail d'accompagnement social devant mener à un remboursement et poursuivrait son accompagnement une fois la sanction purgée. Ce travail important ne doit pas être confié à une cellule de trois personnes comme c'est le cas actuellement.

• **Sans domicile fixe.** La problématique des SDF et avec elle son cortège de drames sociaux et médicaux, n'a trouvé aucune solution sous l'actuelle législature. Il est toujours courant, à Liège, d'être sollicité par un mendiant, de voir des personnes dormir, seules ou en groupe, sur des bancs ou regroupées dans un petit parc.

Les places d'accueil de jour et, surtout, de nuit, pour les SDF sont trop peu nombreuses et, au-delà, cet hébergement ne solutionne aucunement le problème multidimensionnel de ces personnes.

Le MR propose dès lors qu'une solution globale soit recherchée et que ce dossier constitue une de nos priorités sociales de la prochaine mandature. Un bilan médical et social de la population SDF doit être établi pour chaque personne. Un accompagnement personnalisé doit être proposé et être l'objet du contrat d'intégration pour les bénéficiaires du Revenu d'intégration. Une solution logement, soit individuelle, soit collective, doit être proposée en collaboration avec tous les acteurs logements existants à Liège (S.L.S.P, CPAS, AIS, etc.).

## Les Seniors

Il faut d'une part, leur **faciliter la vie** et d'autre part, **valoriser leur expérience** et ce que ces personnes peuvent apporter à la collectivité.

Un **service spécifique dans les administrations communales** permettrait de faciliter leurs démarches pour l'obtention d'une prestation telle que l'aide familiale, les soins à domicile, les services repas, etc.

### Nos priorités :

• **Accroître les relations intergénérationnelles en permettant aux personnes âgées qui le souhaitent de se rendre utiles** en sécurisant la sortie des écoles, en accompagnant les enfants sur le chemin de l'école, au sein des écoles de devoirs, etc.

• Permettre aux personnes âgées **de prendre en charge les enfants** en les aidant à faire leurs devoirs dans des écoles de devoirs, par exemple ;

• Favoriser les **logements multi générationnels** qui permettent aux plus âgés et aux plus jeunes de se rencontrer mais également de s'entraider.

• Poursuivre les **aménagement pour sécuriser et rendre plus praticables les trottoirs** et voies piétonnes et veiller à l'aménagement de cheminements alternatifs sécurisés aux abords des chantiers publics et privés.

- **Développer les systèmes de taxis seniors** qui permettent aux personnes âgées d'être mobiles et autonomes ;
- Solliciter des opérateurs culturels des programmations en journée.

### **Mais encore...**

- Garantir le libre-choix du prestataire de soins à domicile ;
- Développer au sein des CPAS, des initiatives de restaurants de quartier à côté de la distribution de repas à domicile ;
- Elaborer une politique de soutien aux commerces de quartier ;
- Développer des résidences-services au sein des intercommunales de soins gériatriques ;
- Etendre les périodes et les lignes autorisées pour voyager à titre préférentiel : le train IC pour Ostende quitte les Guillemins à l'heure moins deux minutes. Les liégeois doivent donc prendre à 9 h 58 et perdre une heure de présence à Bruxelles ou à la mer ;
- Soutenir l'organisation de taxis-seniors
- Organiser une meilleure information sur la carte «S » ainsi que sur les activités proposées par la Ville, les opérateurs culturels, etc. ;
- Encourager le sport chez les aînés, ainsi que l'accès aux technologies nouvelles de communication;
- Créer un service d'intervention de nuit et de week-end pour les aides ponctuelles et non médicales en faveur des personnes âgées tout en développant les relations et assistances intergénérationnelles.

<b>Sport et culture</b>
-------------------------

L'**école** étant le premier lieu de rencontre des jeunes avec le sport, la pratique doit y faire l'objet d'une attention particulière dès le plus jeune âge.

Par ailleurs la **promotion du sport peut également être envisagée en dehors des heures de cours et lors des congés scolaires** via l'organisation de stages par exemple. Il conviendrait de promouvoir la pratique du sport lors des études supérieures.

Une commune vit également au travers de son **folklore** et de ses **activités culturelles**. Tous les modes d'expression musicale doivent trouver les moyens de s'épanouir. En plus, la Belgique produit de plus en plus d'artistes de qualité et il faut promouvoir ces talents.

L'accès à la culture passe par une **initiation aux arts dès le plus jeune âge**. Mais si certains y sont sensibilisés dans leur cadre familial, d'autres n'ont pas cette chance. L'école peut être le point de départ vers la culture. Les **Académies de Musique** ont un rôle central à jouer en termes d'ouverture à la culture. Elles doivent être soutenues par la commune dans cette mission.

Par ailleurs, les **mouvements de jeunesse** jouent un rôle bénéfique dans l'apprentissage du vivre ensemble et d'apprendre au jeune, la nature, le travail d'équipe, l'ingéniosité. A ce titre, ils doivent être encouragés par les autorités communales, notamment par le prêt de locaux, de matériel ou de véhicules.

### **Nos priorités :**

- **soutenir les initiatives d'association sportive ou culturelle et de mouvement de jeunesse** (prêt de matériel ou de locaux) ;
- encourager la pratique d'un sport ou d'une activité culturelle pour tous en permettant **l'accès des infrastructures scolaires, tant sportives que culturelles** ou relevant du secteur public, à tous dans des horaires élargis, ou en permettant le **développement des clubs sportifs locaux** par la poursuite d'une politique de subsides aux communes pour les investissements en infrastructure;
- **soutenir le tissu associatif** dans une dimension d'épanouissement, de discipline et de lutte contre le décrochage scolaire ;
- installer des **aires de jeux et des aires multisports** ;
- mobiliser les associations sportives, culturelles et sociales autour de l'organisation de **grands événements pour les Jeunes** ;
- équiper les **bibliothèques communales d'accès à Internet** pour en faire un espace largement accessible ;
- favoriser les **jumelages** notamment avec les communes flamandes et germanophones ;
- promouvoir le **folklore local** ;
- soutenir les **académies de musique** ;
- créer un **pass jeunes** qui permettrait aux moins de 26 ans d'accéder à de nombreuses activités d'ordre culturel ou sportives.

En matière d'**accueil de la petite enfance**, la capacité d'accueil en Communauté française correspond à un taux de couverture de plus ou moins **25 % des besoins**. En d'autres termes, seul un enfant sur quatre peut être gardé dans une structure reconnue. Aussi, la commune doit faire preuve d'inventivité pour que la majeure partie des plus jeunes aient une place d'accueil. La séparation, jadis compréhensible, entre crèches (relevant de l'Échevin des affaires sociales) et mini-crèches (relevant de l'échevin de l'Enseignement), ne se justifie plus.

Le regroupement sous la tutelle d'un seul et même échevin devrait permettre certaine rationalisation et, éventuellement, une utilisation optimale des places d'accueil dans l'idée d'un accroissement de celle-ci.

Par ailleurs, la qualité de notre **enseignement** pluraliste doit être améliorée, en assurant l'entretien des infrastructures scolaires et en mettant à la disposition des enseignants les moyens utiles et nécessaires pour aider l'enfant à structurer son projet de vie. L'image et les performances des structures d'enseignement doivent elles aussi être promues.

#### **Nos priorités :**

- améliorer l'accueil de la petite enfance en **augmentant le nombre de places et en soutenant la diversification des milieux d'accueil** (crèches indépendantes, crèches subventionnées, crèches à proximité des entreprises, gardiennes indépendantes, crèches parentales...) de manière à mieux répondre aux besoins de chacun et dans le respect du libre choix des parents ;
- **promouvoir l'accueil non subventionné** et donc l'accueil indépendant ;
- susciter la **collaboration des entreprises** pour répondre au manque de places et en particulier de renforcer les possibilités de déductions en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003 que le MR a contribué à mettre en place pour les entreprises qui participent à la création ou au lancement de milieux d'accueil collectif de la petite enfance ;
- mettre en place des **structures d'accueil plus flexibles** permettant d'adapter les horaires de garde aux horaires de travail des parents. Des expériences pilotes d'extension des heures d'ouverture des crèches doivent être tentées. Il est en effet difficile de reprendre son enfant à 18 heures quand on travaille à Bruxelles.
- **améliorer l'enseignement communal** en lui donnant des moyens en termes d'infrastructures et de personnel et en le recentrant sur les obligations légales de la commune en la matière ;
- renforcer les **services d'accueil en dehors des heures scolaires** ;
- **garantir une formation adéquate** et s'assurer de la qualité du projet pédagogique autour des activités organisées (sportives, culturelles, éducatives...) ;
- **renforcer l'attractivité et la qualité de l'accueil durant le temps libre des enfants**, y compris dans les centres de vacances ;

- réfléchir aux **déplacements des jeunes** vers les activités extrascolaires et à la prise en charge financière de celles-ci ;
- encourager les **initiatives** visant à l'accueil, à l'encadrement et à l'épanouissement de l'enfant dans le cadre extrascolaire tous réseaux confondus. Une solution constructive alliant « garderie » et « investissement culturel ou sportif », pourrait être recherchée avec les clubs sportifs, les académies, les écoles de devoir, etc., afin que les enfants puissent être accueillis en leur sein pour y pratiquer leur loisir favori ou être épauler dans leur cursus scolaire. Cette possibilité doit néanmoins être envisagée dans le voisinage immédiat des écoles. La Ville pourrait alors prendre en charge le transport de ces enfants.

### Les personnes handicapées

Les **motifs d'exclusion** sont nombreux mais il en est un qui est plus notable que tous : le handicap, qu'il soit physique ou mental. Quand l'accès à la ville vous est rendu impossible parce que les trottoirs sont trop hauts, que les commerces ne sont pas accessibles, les places de parking pas adaptées, vous vous sentez nécessairement exclus de la vie communale.

**La commune doit prendre ses responsabilités et faire que la ville soit accessible à tous.**

**Nos priorités :**

- systématiser les **parkings réservés aux handicapés** ;
- **aménager les bâtiments publics, les voiries et les trottoirs** de façon à ce qu'ils soient accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- **soutenir l'accueil de jour et les associations qui viennent en aide aux personnes handicapées et à leurs familles.**

### L'interculturalité

La commune se doit de créer les **conditions de la vie en harmonie pour tous**. Cela ne doit pas nécessairement passer par des mesures coûteuses. Des actions concrètes permettent de favoriser la rencontre et l'échange.

**Nos priorités :**

- favoriser les **événements culturels et folkloriques** qui permettent à chacun de se reconnaître d'ici même si ils viennent d'ailleurs,
- organiser des **cours d'alphabétisation et de français** ;
- favoriser des **cours de citoyenneté** ;
- organiser une **Journée de citoyenneté**, journée consacrée à la sensibilisation à d'autres cultures.

Le Mouvement Réformateur adopte l'optique du **développement durable**. Ce concept est généralement défini comme le «*développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs*». De manière générale, le développement durable cherche à répondre aux besoins de tous, aujourd'hui comme à l'avenir.

Le développement durable n'est pas une finalité en soi mais un moyen pour atteindre le bien-être pour l'ensemble de la population. Pour le MR, il s'agit d'une vision à long terme, d'une gestion politique cohérente et intégrée à la recherche du bien-être pour tous. Toute décision doit évaluer les conséquences qu'elle engendre de manière transversale. Si l'objectif est global, à l'échelle planétaire, les actions à mener prendront plus utilement place au niveau local, en fonction des besoins des populations. Ce qui n'empêche pas la commune de s'inscrire dans une démarche internationale de coopération Nord-Sud.

La Commune dispose d'une variété d'instruments pour mettre en pratique les principes de développement durable. La proximité du pouvoir et des citoyens favorise la concertation et la collaboration entre ceux-ci. De l'adhésion de ces derniers dépend la réussite d'un projet. Ce n'est que si le citoyen se sent impliqué qu'il se mobilisera.

### A. Economiser l'énergie :

Les économies d'énergie sont bénéfiques à plusieurs titres. Elles permettent de limiter l'impact de notre consommation énergétique sur l'environnement. Le Protocole de Kyoto est un outil contraignant pour l'Union européenne et les Etats membres. Il revient également aux pouvoirs locaux de montrer l'exemple en diminuant leur propre consommation et en incitant leur population à faire de même. Les efforts déployés en ce sens sont également bénéfiques au niveau du budget tant des ménages que de la commune. Les économies financières qui en découlent constituent également une opportunité d'investissement pour les pouvoirs communaux.

### *Nos priorités :*

- **Désigner un responsable énergie** pour la gestion quotidienne de la politique de la commune en la matière ;
- **Former des conseillers énergie pour la sensibilisation et l'information des citoyens**, particulièrement les plus défavorisés mais également pour l'accompagnement des entreprises ;
- Les instances communales doivent montrer l'exemple en établissant le **potentiel d'économies d'énergie dans les bâtiments publics** et au travers des politiques qu'elles mènent (infrastructures, éclairage public, logements sociaux, etc.) ;
- Réaliser un **cadastre énergétique** du patrimoine immobilier communal ;
- Réaliser un **audit énergétique** des bâtiments les plus énergivores ;
- Mettre en œuvre les **investissements adéquats** pour économiser l'énergie dans les bâtiments publics ;

- Tenir une **comptabilité énergétique** afin de mesurer la consommation et d'établir un budget annuel.

*Pour aller plus loin :*

- S'orienter vers un **éclairage public moins énergétivore** ;
- Valoriser le **potentiel d'énergie verte et la cogénération** sur le territoire de la commune.
- Recourir aux énergies vertes et à la cogénération dans les bâtiments où cela se justifie.
- Mettre en place des comités d'accompagnement pour les entreprises afin de les conseiller au mieux sur les possibilités de **réduire l'impact de leur activité sur leur environnement immédiat** ;
- Accorder des primes complémentaires à celles qui existent à l'échelon régional afin d'encourager l'amélioration énergétique des logements neufs ou rénovés ;
- Accorder une prime complémentaire à la réalisation d'audit énergétique par les entreprises ;
- Accorder une prime complémentaire à l'installation de chauffe-eau solaire ;
- Inciter lors du renouvellement des véhicules (bus, etc.), la mise en service de véhicules moins polluants et moins bruyants, rouler au colza.

B. Privilégier une consommation durable et éthique :

Les pouvoirs communaux doivent montrer l'exemple en favorisant les choix de consommation durables dans les services dont ils ont la charge.

*Nos priorités :*

- Placer les fonds publics (par exemple, fonds de pension communaux) dans des produits éthiques ;
- Favoriser les échanges par voie électronique en interne dans une optique de réduction de l'utilisation de papier (formulaires, photocopies, etc.) ;
- Simplifier les procédures internes dans une optique de réduction de l'utilisation de papier (formulaires, impressions, etc.) ;
- Evaluer correctement les besoins avant tout investissement dans le matériel bureautique
- Sensibiliser à la consommation énergétique du matériel bureautique ;
- Sensibiliser le personnel à un usage rationnel des imprimantes et photocopieuses ;

***Pour aller plus loin :***

- Favoriser l'usage de produits d'entretien écologiques ;
- Evaluer les opportunités d'achats durables pour chaque service ;
- Prévoir une concertation du personnel sur les possibilités d'achats équitables
- Intégrer dans les règles d'achats internes et les cahiers des charges certaines obligations liées à la consommation durable et équitable ;
- Mettre sur pied un comité d'achats durables chargés de prendre en compte les propositions concrètes formulées ;
- Informer la population sur les démarches entreprises et les économies réalisées.

**C. Solidarité internationale**

Les relations avec le reste du monde peuvent sembler fort éloignées du domaine d'intervention communal. Et pourtant, nous sommes tous citoyens du monde. Le pouvoir local peut utilement s'inscrire en complémentarité aux politiques de coopération menées au niveau fédéral. La commune peut ainsi s'inscrire dans des projets de solidarité et d'entraide avec les pays du sud. Il convient toutefois d'éviter de prendre position sur des politiques qui dépassent le cadre communal.

***Nos priorités***

- Les projets initiés dans ce cadre doivent s'intéresser prioritairement au service public rendu à la population locale ;
- Assurer un suivi régulier des mesures prises et à prendre dans le cadre de ces projets ;
- Sensibiliser la population à la solidarité internationale et aux actions menées au sein de la commune.

<b>Harmoniser le développement territorial</b>
--

Un développement territorial harmonieux de la commune est une condition du succès économique, social et environnemental des initiatives qui sont prises. Le MR défend l'idée d'une vision stratégique à moyen et long terme.

L'aménagement du territoire a une influence fondamentale sur le cadre de vie et l'attractivité d'une commune tant au point de vue de ses habitants que des investisseurs potentiels. Il est important d'envisager le développement territorial de manière cohérente afin de rencontrer les impératifs sociaux, environnementaux et économiques. Il doit répondre à différents besoins : logement pour tous, mobilité, protection du patrimoine bâti et naturel, économies d'énergies, etc.

### ***Nos priorités :***

- Développer une vision stratégique globale du développement territorial de la commune ;
- Aménager le territoire en tenant compte des besoins de mobilité et inversement. Les zones d'habitat doivent être reliées efficacement aux zones de commerce, d'emplois, de services, etc. ;
- Valoriser le patrimoine architectural de la commune ;
- Eradiquer les chancres urbains ;
- Aménager des espaces publics conviviaux ;
- Créer un meilleur maillage des quartiers d'habitat et de commerce afin d'éviter la marginalisation de certaines zones ;
- Créer les conditions d'accueil et de maintien des entreprises, par une politique d'aménagement du territoire adaptée ;
- Viser prioritairement la rénovation d'immeubles inoccupés ;
- Rendre habitables les dessus de commerces.

### ***Pour aller plus loin :***

- Fusionner les services environnement et urbanisme dans un souci de cohérence avec la politique régionale et de simplification administrative ;
- Mener une politique fiscale qui sanctionne le désinvestissement immobilier et incite à la rénovation des habitations pour aider à la fixation des ménages en ville ;
- Adopter des règles urbanistiques qui facilitent les gros investissements immobiliers de sortie des immeubles des chancres urbains et qui intègrent et développent dans l'espace de la ville des secteurs économiques créateurs d'emplois peu qualifiés (le secteur horeca et le secteur du tourisme par exemple) ;
- Prendre toutes les mesures pour accroître l'offre de logements, publique et privée ;
- Promouvoir les économies d'énergie et la consommation durable via les politiques d'aménagement du territoire.

## Informer et participer

La commune est l'échelon idéal pour développer des mécanismes de démocratie directe et participative. En effet, le citoyen se sent naturellement proches des problématiques communales qui le touchent au quotidien. Pourtant il est apparu que c'est souvent au niveau local que le manque d'information, de transparence et de débats est le plus criant.

L'information est un droit et constitue la condition sine qua non de la participation. En outre, notre démocratie représentative ne laisse pas assez d'espace aux citoyens pour s'exprimer.

Or l'action communale, pour intervenir utilement, doit tenir compte de l'avis de la population. Voter une fois tous les six ans est insuffisant pour que la population puisse voir relayées ses attentes efficacement. Il est, dès lors, important de favoriser la consultation des citoyens ainsi que la concertation avec les organisations représentatives locales. Cette démarche est particulièrement utile en début de législature afin de dresser l'inventaire des problèmes et lacunes à solutionner mais doit aussi pouvoir être organisée tout au long de la législature sur les dossiers importants pour la Ville. Ces actions supposent toutefois une volonté des citoyens de prendre une part active dans la vie de leur commune. Il convient que les autorités communales mènent des actions pour sensibiliser les citoyens aux outils de participation à leur disposition.

### *Nos priorités :*

- Adopter un règlement d'ordre intérieur du Conseil communal qui organise la transparence des décisions et institue une saine gestion du pouvoir public ;
- Garantir une meilleure publicité des séances du Conseil communal et de ses décisions via Internet notamment ;
- Proposer un site Internet performant ;
- Consulter régulièrement la population sur des dossiers importants pour la commune ;
- Mettre sur pied des conseils consultatifs (jeunes, seniors, etc.). Pour que ces initiatives aient un sens, il convient d'assurer leur bon fonctionnement et de les informer du suivi accordé à leurs suggestions ;

### *Pour aller plus loin :*

- Proposer un bulletin d'information communal récurrent. Celui-ci doit proposer une information neutre et objective par le biais d'un comité de rédaction pluraliste. Dans une démarche de développement durable, il convient de privilégier chaque fois que c'est possible sa diffusion par voie électronique dans l'optique d'économies de papier et de timbres.
- Favoriser la mise en place de conseils communaux des enfants et des adolescents parce qu'il s'agit d'un apprentissage utile de la démocratie ;
- Organiser annuellement une réunion d'accueil et d'information pour les nouveaux habitants de la commune ;
- Prévoir l'évaluation des politiques une fois mises en place.